

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026  
AL/NC

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260507-2026\_086-DE



**Objet : Désignation des membres de la CCID**

**N° : DCM\_2026/086**

**PUBLIÉE LE : 12/05/2026**

**L'an deux mille vingt six, le lundi 04 mai à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 avril 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Anne LUDMANN, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Gérald CAHU, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Anne LUDMANN
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Wendy MOALA

**ÉTAIT ABSENT :** Jean-Pierre BALAINE

**Conseillers en exercice : Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Absent : 1 - Votants : 28**

**Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.**

Il est rappelé au Conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.


Il convient donc d'établir une liste comportant un nombre de noms suffisant (en principe 16 titulaires et 16 suppléants), répondant aux conditions exigées :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisé avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** des commissaires titulaires et suppléants suivants :

CCID	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Anne LUDMANN	Corinne CAVELLAT
Christelle VIERRE	Céline MARC
Théa ANTOINE	Jean-Pierre ZINS
Samuel BOURGEOIS	Paul-Pierre MARTIN
Sarah RAUCOURT	Jean-Benoît JANNOT
Christel METZ	Francis PAUL
Jean-Pierre BALAINE	Benoît REYRE
Sandrine KIEFER	Philippe VIERRE
Christelle FRANCHOT	David MAGNANELLI
Marie-Hélène MASSOMPIERRE	Blandine EULRIET
Serge DUPUIS	Nadine MALAGRINO
Gérard VIVIEN	Jérémy ROLAND

Christophe GERMAIN	Catherine NAVEL	Envoyé en préfecture le 07/05/2026	
Gérald CAHU	Marie B	Reçu en préfecture le 07/05/2026	
Yvon PIERSON	Virginie	Publié le	
Sébastien ENCINAS	Ozdem DOGAN	ID : 055-215501222-20260507-2026_086-DE	

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,**  
**Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.